

8

Encourager à l'installation d'équipements en faveur du développement durable (informer les personnes / investisseurs intéressés des démarches préalables à la mise en place)

- Retenue
- Non retenue
- Cloturée

Créée le : 01/12/2012

MAJ le : 07/02/2013

Par : service environnement

Thème

Développement économique

Axe

Une économie locale renforcée qui s'appuie sur les richesses du territoire

Objectif

Développer de nouveaux modes d'exploitation énergétique en s'appuyant sur la richesse du territoire.

Fiche signalétique

Actions liées :	46-62
Délai :	Permanent
Début :	01/03/2009
Fin :	
Proposée par :	les citoyens
Cibles :	les Saint-Martinois
Pilote interne :	Responsable environnement
Techniciens :	Responsable économies énergie
Pilote externe :	ADEME / Espace Info Energie (EIE)
Elu référent :	Elu délégué
Services concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires financiers :	

Observations

Pour 2013, cette prime est accordée pour l'installation d'équipements de chauffage et de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et/ou pour tous travaux d'isolation de combles perdus (ou aménagés) et/ou travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

Résultats attendus

Amélioration de la qualité énergétique des habitations

Avancement global

En cours, dans les temps

Description détaillée

La commune a mis en place depuis 2009 une prime pour encourager les citoyens Saint-Martinois à l'installations d'équipement en faveur du développement durable tels que par exemple l'installation de chauffe-eau solaire, l'isolation pour les maisons anciennes des combles, de l'intérieur et/ou de l'extérieur.

Ainsi, le rôle de la commune est donc d'actualiser chaque année la prime développement durable en fonction des besoins, du budget et de la réglementation en vigueur.

De même, lors de projet d'aménagement par des aménageurs ou industriels, la commune les sollicite sur l'installation d'équipements en faveur du développement durable (ex: projet Kaufman&Broad où 30 villas seront équipées en solaire thermique).

Finalités

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère**
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains**
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation responsables

Indicateurs associés

Nombre de primes accordées par an.

Budget global (en TTC)

15 000 €

Fonctionnement